

Entrée :
10€

lieu : Archives Départementales du Gers Auch

La régulation sanitaire des échanges internationaux

par Richard BONNE

Docteur vétérinaire, d'université en science des aliments, Expert international en hygiène des aliments, membre titulaire de L'Académie Vétérinaire de France.

MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU COMMERCE INTERNATIONAL



L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a pour vocation d'instaurer le libre échange commercial entre les différents pays qui en sont membres. Toutefois ce principe de libre échange ne doit pas être générateur de risques sanitaires pour les populations, les animaux ou les végétaux.

En conséquence, des règles sanitaires sont établies sous l'égide de quatre organismes dépendant des Nations Unies, pour prévenir ces risques sans pour autant constituer des barrières aux échanges, qui seraient injustifiées et rétabliraient une forme de protectionnisme économique.

Il s'agit de :

- La FAO, organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- l'OMS (organisation mondiale de la santé),
- L'OMSA (anciennement OIE), office international des épizooties)
- La CIPV, (convention internationale pour la protection des végétaux)